

# 5e directive européenne sur la lutte contre le blanchiment de capitaux :

## Ce que vous devez savoir

### Monnaie électronique et cartes prépayées

Davantage d'instruments prépayés seront soumis à la vigilance des clients. Le seuil à partir duquel il est possible de déroger aux mesures de vigilance à l'égard de la clientèle est ramené

#### 250 à 150 euros

Prepaid cards issued outside the EU will be prohibited unless they were issued in a country that enforces legislation equivalent to 5AMLD.



### Monnaies virtuelles / Echanges de cryptomonnaies

Les échanges de cryptomonnaies seront classifiés comme des entités et devront effectuer les mêmes contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent que toute autre entité couverte par la réglementation de la 4AMLD.

- ✓ Diligence à l'égard de la clientèle Surveillance
- ✓ des comportements en temps réel
- ✓ Déclaration d'activité suspecte (DAS)

### Bénéficiaire effectif final

Les registres des bénéficiaires effectifs finaux doivent être rendus accessibles au public.

Les exigences de déclaration sont étendues à tout arrangement juridique similaire à un trust : les informations couvertes par ces exigences doivent être rendues accessibles au public lorsqu'un intérêt légitime est démontré.



### Clarification des listes des Personnes Politiquement Exposées (PPE)

Chaque État membre de l'UE doit émettre une liste des postes qui peuvent être qualifiés de fonctions publiques importantes.



### Pays tiers à haut risque

L'UE établira une liste de pays tiers à haut risque : les institutions financières sont tenues de respecter les règles de vigilance renforcée (Enhanced Due Diligence – EDD) lors des transferts d'argent vers ou provenant de pays figurant sur cette liste.



### Autres biens de valeur

Les négociants en art devront signaler toute activité suspecte et effectuer des contrôles accrus de diligence raisonnable.

Cette règle s'étend aux œuvres d'art de grande valeur : toutes les personnes agissant en tant qu'intermédiaires dans le commerce d'œuvres d'art de grande valeur doivent appliquer les contrôles d'identité LCB pour les transactions s'élevant à

**10 000 euros** ou plus.